Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

OUVERTURE DE LA SÉANCE – Le jeudi 14 janvier 2016

20 h 30 : Le président, Rajean Hoilett, procède à l'ouverture de l'Assemblée générale semestrielle de 2016.

1. APPEL NOMINAL

| AFFEL NOWINAL | | | | | |
|--|--|----------|--|--|--|
| Section 1 | Carleton University Students' Association | Absente | | | |
| Section 19 | University of Toronto Graduate Students' Union | Présente | | | |
| Section 20 | Nipissing University Student Union | Présente | | | |
| Section 24 | Ryerson Students' Union | Absente | | | |
| Section 25 | Ontario College of Art and Design Students' Union | Présente | | | |
| Section 27 | Queen's University Society of Graduate and Professional Students | Présente | | | |
| Section 30 | Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne | Absente | | | |
| Section 32 | Lakehead University Student Union | Présente | | | |
| Section 39 | McMaster University Graduate Students' Association | Absente | | | |
| Section 41 | Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa | Présente | | | |
| Section 47 | University of Western Ontario Society of Graduate Students | Présente | | | |
| Section 48 | University of Windsor Graduate Students' Society | Présente | | | |
| Section 49 | University of Windsor Students' Alliance | Présente | | | |
| Section 54 | University of Guelph Central Student Association | Présente | | | |
| Section 56 | Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association | Absente | | | |
| Section 62 | University of Guelph Graduate Students' Association | Absente | | | |
| Section 68 | York Federation of Students | Présente | | | |
| Section 71 | Trent Central Student Association | Présente | | | |
| Section 78 | Carleton University Graduate Students' Association | Présente | | | |
| Section 82 | Algoma University Students' Union | Présente | | | |
| Section 84 | York University Graduate Students' Association | Présente | | | |
| Section 85 | Association étudiante de l'Université Saint-Paul | Présente | | | |
| Section 88 | Association des étudiantes et étudiants francophones | Présente | | | |
| | de l'Université Laurentienne | | | | |
| Section 92 | Student Association of George Brown College | Présente | | | |
| Section 93 | Association étudiante du Collège Glendon | Absente | | | |
| Section 94 | Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa | Présente | | | |
| Section 97 | Association of Part-Time Undergraduate Students of the | | | | |
| | University of Toronto | Présente | | | |
| Section 98 | University of Toronto Students' Union | Présente | | | |
| Section 99 | Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto | Présente | | | |
| Section 102 | Brock University Graduate Students' Association | Présente | | | |
| Section 104 | Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel | | | | |
| | de la Laurentienne | Absente | | | |
| Section 105 | Continuing Education Students' Association of Ryerson | Présente | | | |
| Section 106 | Organization of Part Time University Students, University of Windsor | Présente | | | |
| Section107 | Association étudiante de La Cité collégiale | Présente | | | |
| Section 109 | University of Toronto at Mississauga Students' Union | Présente | | | |
| Section 110 | Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures | | | | |
| | de l'Université Laurentienne | Présente | | | |
| Section 111 | Laurentian Students' Union – Barrie | Présente | | | |
| Section 112 | Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal | Absente | | | |
| Hoilett affirme que le quorum est atteint. | | | | | |

PAGE 2 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2. AVIS DE PROCURATION

Hoilett indique qu'aucun avis de procuration n'a été reçu pour la présente assemblée générale.

3. RATIFICATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

2016/01:001 MOTION

Section 94/Section 85

Il est résolu de ratifier Sylvia Sioufi à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière d'ouverture de l'Assemblée générale semestrielle de 2016;

Il est de plus résolu de ratifier Sylvia Sioufi à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière de clôture de l'Assemblée générale semestrielle de 2016.

ADOPTÉE

4. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATIONS

Hoilett prononce un mot de bienvenue.

5. RATIFICATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Sioufi déclare qu'il n'y a pas de nouvelle demande d'adhésion à ratifier.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES

2016/01:002 MOTION

Section 41/Section 105

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour des séances plénières de l'Assemblée générale semestrielle de 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

2016/01:003 MOTION

Section 109/Section 92

Il est résolu d'adopter le programme de l'Assemblée générale semestrielle de 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

2016/01:004 MOTION

Section 107/Section 99

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

ADOPTÉE

9. SURVOL DES PROCÉDURES

a. Règles de procédure des réunions et des séances plénières

Sylvia Sioufi explique les procédures d'assemblée et son rôle à titre de présidente de l'assemblée. Elle explique que l'assemblée se déroulera conformément aux *Robert's Rules of Order*.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE - PAGE 3

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

b. Procédures de prévention de harcèlement à l'assemblée générale

Le conseiller en matière de harcèlement, Quinn Blue, fait une présentation sur la politique de la Fédération en ce qui concerne le harcèlement.

c. Présentation de l'agente ou de l'agent des relations de travail de la Fédération

Hoilett présente les membres du personnel de la Fédération et fait une présentation sur la convention collective entre la Fédération et ses employées et employés, qui sont membres du SCFP 1281.

10. PRÉPARATION POUR LES ÉLECTIONS

a. Ratification de la directrice ou du directeur du scrutin

2016/01:005 MOTION

Section 41/Section 106

Il est résolu de nommer la vice-présidente nationale, Anne-Marie Roy, directrice des élections pour l'Assemblée générale semestrielle de 2016.

ADOPTÉE

b. Aperçu du programme et des procédures d'élections

La directrice des élections, Anne-Marie Roy, décrit les postes qui devront être comblés pendant les élections qui auront lieu à la présente assemblée générale, et explique les procédures d'élection.

11. FORMATION DES SOUS-COMITÉS PLÉNIERS

a. FORMATION DES SOUS-COMITÉS PLÉNIERS

2016/01:006 MOTION

Section 54/Section 107

Il est résolu de procéder à la composition des sous-comités suivants :

- Comité du budget;
- Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement;
- Comité du développement organisationnel et des services;
- Comité de révision et d'élaboration des politiques.

ADOPTÉE

b. Adoption des ordres du jour des sous-comités pléniers

2016/01:007 MOTION

Section 32/Section 110

Il est résolu d'adopter les ordres du jour des sous-comités pléniers.

ADOPTÉE

12. ÉTUDE DES MOTIONS PRÉSENTÉES EN BONNE ET DUE FORME AVEC AVIS

a. Motions présentées par les sections locales

PAGE 4 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:008 MOTION

Section 92/Section 49

Attendu que le gouvernement fédéral libéral a promis, dans son programme électoral, de restaurer le crédit pour le temps de résidence pour qu'il soit plus facile pour les étudiantes et étudiants étrangers et d'autres résidentes et résidents temporaires d'obtenir la citoyenneté canadienne;

Attendu que les étudiantes et étudiants étrangers contribuent des milliards de dollars par année à l'économie canadienne et contribuent à la croissance économique lorsqu'ils font des études et occupent un emploi;

Attendu que 90 pour cent des étudiantes et étudiants étrangers ont tendance à rester au Canada de façon permanente après leurs études;

Attendu que le gouvernement précédent a changé les politiques et règlements en matière d'immigration en janvier 2015 et a introduit un nouveau programme, Entrée express, qui crée des restrictions pour les étudiantes et étudiants étrangers qui veulent faire une demande de résidence permanente;

Attendu que, tous les jours, de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants étrangers subissent les effets négatifs de ces changements aux politiques d'immigration; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération écrive au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté ainsi qu'au premier ministre une lettre condamnant ces changements de politique majeurs, qui représentent des contraintes excessives pour les étudiantes et étudiants étrangers qui désirent obtenir la résidence permanente;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres semblables;

Il est de plus résolu que la Fédération demande une rencontre avec le premier ministre et le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté afin de revendiquer des changements:

Il est de plus résolu que la représentante à l'Exécutif national de la Fédération présentera cette demande à l'Exécutif national et inclura les éléments suivants lors des initiatives de pression :

- De nouvelles catégories distinctes devraient être créées pour les étudiantes et étudiants étrangers, afin de leur assurer un accès plus facile et plus rapide aux voies vers la résidence permanente et la citoyenneté;
- Les étudiantes et étudiants étrangers devraient être exemptés des exigences du système des catégories de la CNP;

Il est de plus résolu que le Comité exécutif de l'Ontario formera un comité pour aider à faciliter les rencontres mentionnées ci-dessus, les campagnes de lettres et le travail de revendication;

Il est de plus résolu que la Fédération travaillera en partenariat avec tout autre organisme ayant des vues similaires à l'organisation d'une action revendiquant ces changements.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:009 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE - PAGE 5

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:008 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:008 RENVOYÉE

2016/01:010 MOTION

Section 92/Section 94

Attendu que la Fédération a adopté lors de l'Assemblée générale d'août 2015 une motion appuyant les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (CVR);

Attendu que les articles 10.ii et 10.iii des Appels à l'action de la CVR indiquent : « Nous demandons au gouvernement fédéral d'élaborer de nouvelles dispositions législatives sur l'éducation des Autochtones, avec la pleine participation et le consentement éclairé des peuples autochtones. Cette nouvelle législation inclurait un engagement à fournir un financement suffisant et incorporerait les principes suivants : ii. Améliorer les niveaux de scolarisation et les taux de réussite. iii. Élaborer des programmes d'études adaptés à la culture »;

Attendu que l'utilisation de médecines sacrées est un élément important de la survie quotidienne et de la réussite des étudiantes et étudiants autochtones, notamment dans les établissements d'enseignement;

Attendu que seulement une poignée d'universités et de collèges ont des politiques sur le droit d'utiliser des médecines sacrées sur le campus;

Attendu que certaines de ces politiques ont été créées et mises en œuvre sans consultation avec les étudiantes et étudiants autochtones et sont de fait fort nuisibles;

Attendu que de nombreux autres établissements d'enseignement n'ont même pas de politiques au départ; par conséquent.

Il est résolu que la Fédération fasse des recherches sur les politiques de la situation du droit d'utiliser des médecines sacrées en Ontario, incluant sans s'y limiter, la recherche sur les établissements d'enseignement qui n'ont actuellement aucune politique, la nature des politiques actuelles, et l'historique de la création et de la mise en application des politiques actuelles;

Il est de plus résolu de charger la Fédération de créer une trousse d'outils pour que les sections locales puissent formuler ou améliorer les politiques sur l'utilisation des médecines sacrées sur leur campus;

Il est de plus résolu que ces recherches et la création de la trousse d'outils se fassent en collaboration avec le Groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones de l'Ontario.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:011 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:010 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

PAGE 6 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:010 RENVOYÉE

2016/01:012 MOTION

Section 32/Section 94

Attendu que des mouvements actifs ailleurs ont obtenu le salaire minimum de 15 \$, des jours de congé de maladie payé, l'établissement d'horaires plus équitables et des mesures d'amélioration du travail tout en luttant pour se syndiquer;

Attendu que des étudiantes et étudiants aux États-Unis ont haussé la demande pour le salaire minimum de 15 \$ et des conditions de travail décentes tout en exigeant l'abolition des frais de scolarité et l'annulation des dettes d'études;

Attendu que le gouvernement de l'Ontario se penche actuellement sur les normes d'emploi et le droit du travail;

Attendu qu'un trop grand nombre d'étudiantes et d'étudiants occupent actuellement un emploi précaire à bas salaire; par conséquent,

Il est résolu d'encourager toutes les sections locales à mettre en place, à mobiliser et à soutenir la campagne « Lutter pour 15 \$ et Justice », notamment, mais non exclusivement, les demandes suivantes :

- un salaire minimum d'au moins 15 \$ l'heure fixé par la législation et indexé;
- la parité salariale pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs, y compris pour les étudiantes et étudiants;
- l'établissement d'horaires équitables et des heures de travail adéquates;
- des congés de maladie payés;
- l'application équitable des lois;
- des mesures visant à faciliter une syndicalisation durable des travailleuses et travailleurs;
- la reconnaissance des examens partiels et finaux comme donnant droit à des « congés personnels »;

Il est de plus résolu d'encourager toutes les sections locales à participer aux téléconférences provinciales mensuelles portant sur la campagne « Lutter pour 15 \$ et Justice »;

Il est de plus résolu de demander aux sections locales de faire pression sur les bureaux d'aide financière de leur campus et d'exiger un salaire minimum de 15 \$ l'heure pour les étudiantes et étudiants des programmes travail-études;

Il est de plus résolu, dans la mesure du possible, de demander aux sections locales de verser un salaire minimum de 15 \$ l'heure à leurs employées et employés.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:013 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:012 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE – PAGE 7

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:12RENVOYÉE

2016/01:014 MOTION

Section 32/Section 94

Attendu que le Lakehead University Student Union désigne approximativement 40 étudiantes et étudiants aux comités au sein de l'université et n'a que rarement des nouvelles de ces étudiantes et étudiants; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération crée des ressources, de meilleures pratiques ou une trousse d'outils pour aider à assurer que les sections locales bénéficient au maximum des représentantes et représentants désignés aux comités au sein de leur université, collège ou communauté.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:015 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:014 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:014 RENVOYÉE

2016/01:016 MOTION

Section 78/Section 94

Attendu que de nombreuses sections locales veulent avoir accès à plus d'information et de contenu en format numérique concernant les activités de la Fédération;

Attendu que la disponibilité de plus de contenu numérique pour les assemblées et les activités de la Fédération rendraient celles-ci plus accessibles:

Attendu qu'une plus grande distribution numérique de matériel par opposition au matériel imprimé soutiendrait la durabilité environnementale;

Attendu que les délégations des sections locales bénéficieraient grandement de pouvoir accéder sur leur téléphone intelligent, leur tablette ou autre appareil à l'information concernant les assemblées et les activités; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération étudie la possibilité de communiquer numériquement le contenu pour les assemblées et les activités de la Fédération;

Il est de plus résolu que la Fédération étudie la possibilité de créer une application mobile à cette fin, et facilite l'engagement et la discussion en ligne pendant les assemblées et les activités;

Il est de plus résolu que la Fédération s'assure que les lieux choisis pour les assemblées et activités fournissent une bande passante WIFI suffisante pour permettre la distribution numérique du matériel.

Il est recommandé que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.

2016/01:017 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

PAGE 8 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:016 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2016/01:016 RENVOYÉE

2016/01:018 MOTION

Section 88/Section 94

Attendu que les étudiantes et étudiants autochtones font face à de nombreux obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire;

Attendu que ces obstacles peuvent souvent compromettre la capacité des étudiantes et étudiants autochtones d'adhérer à leur syndicat étudiant et, par extension, d'accéder à des espaces d'organisation au sein de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants:

Attendu qu'au cours de la dernière année, le Groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones de l'Ontario a acquis de nombreux nouveaux membres;

Attendu que le Groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones de l'Ontario est l'un des espaces d'organisation au sein duquel ces étudiantes et étudiants peuvent se regrouper; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération organise un Rassemblement des étudiantes et étudiants autochtones en collaboration avec le Groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones de l'Ontario;

Il est résolu que ce Rassemblement soit organisé en juin 2016, le même mois que la Journée nationale des Autochtones.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:019 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:018 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:018 RENVOYÉE

2016/01:020 MOTION

Section 109/Section 94

Attendu que les étudiantes et étudiants autochtones sont continuellement victimes d'oppression, de marginalisation et de stigmatisation de la part de toutes les classes sociales, et ce, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du cadre des collèges et universités;

Attendu que les étudiantes et étudiants autochtones font face à des obstacles à l'éducation beaucoup plus importants que ceux auxquels font face d'autres étudiantes et étudiants et que ces obstacles limitent considérablement leur accès à l'éducation;

Attendu que des services aux Autochtones dans les campus sont essentiels pour les étudiantes et étudiants, car ces derniers ne peuvent obtenir ces services de colonisateurs;

Attendu que le gouvernement provincial a réduit le financement de nombreux services aux Autochtones dans les campus de l'Ontario; par conséquent,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE – PAGE 9

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est résolu de demander à la Fédération de faire pression sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin de bonifier l'offre de subventions ciblées pour financer les services offerts dans les campus aux Autochtones, aux Métis et aux Inuits;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération d'inclure des cours obligatoires sur l'histoire et l'expérience des Autochtones, des Métis et des Inuits dans le cadre de futurs efforts de lobbying auprès de membres de la députation provinciale;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération d'élaborer du matériel pour une campagne de sensibilisation à l'importance d'inclure et de centrer l'expérience des Autochtones, des Métis et des Inuits dans les programmes de cours.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:021 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:020 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:020 RENVOYÉE

2016/01:022 MOTION

Section 109/Section 94

Attendu que plus d'un milliard de musulmanes et musulmans dans le monde portent le blâme des actions de quelques-uns et sont stigmatisés en raison de ces actions;

Attendu que les mesures législatives telles que le projet de loi C-51, le projet de loi C-24, et la Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares sont une rhétorique islamophobe que débitent les chefs politiques tel le premier ministre Stephen Harper;

Attendu qu'il y a une hausse des microagressions, des attaques dans les médias sociaux et d'agressions physiques qui ciblent les personnes musulmanes;

Attendu que les femmes des minorités visibles musulmanes et les personnes musulmanes de couleur sont soumises à la discrimination de manière disproportionnée et sont marginalisées encore davantage;

Attendu que le Résumé des recommandations créé en 2007 par le Groupe d'étude de la Fédération sur les besoins des étudiantes et étudiants musulmans n'a pas été adopté par de nombreux collèges et universités en Ontario; par conséquent,

Il est résolu de créer un Groupe d'étude sur la lutte contre l'islamophobie dans les collèges et universités de l'Ontario;

Il est de plus résolu que l'Exécutif provincial et le Groupe de travail soient chargés de créer une campagne intitulée « Défions l'islamophobie » en consultation avec les Coalitions racialisées, les groupes étudiants des sections locales et des intervenantes et intervenants externes;

Il est de plus résolu que le matériel reflète la diversité et l'intersectionnalité des luttes que doivent mener les étudiantes et étudiants musulmans au Canada et autour du monde, incluant sans toutefois s'y limiter, le sexisme, le racisme et la xénophobie.

PAGE 10 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:023 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:022 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:022 RENVOYÉE

2016/01:024 MOTION

Section 105/Section 94

Attendu que l'Ontario est la seule province au Canada ayant une mesure législative centrée sur l'accessibilité, avec la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO);

Attendu que la conformité à la LAPHO a pour but d'éliminer les obstacles et d'en prévenir de nouveaux:

Attendu que les étudiantes et étudiants handicapés au sein du système d'éducation postsecondaire sont plus susceptibles d'avoir une déficience invisible qui pourrait les rendre à risque d'être encore plus marginalisés puisque leur déficience n'est pas crédible par les personnes au sein du système;

Attendu que la Fédération assure vigoureusement la défense et le soutien, et lance des campagnes à l'intention d'autres groupes marginalisés sur le campus, fréquemment et continuellement; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération se conforme aux Règles en matière d'accessibilité pour les entreprises et les organismes sans but lucratif de la LAPHO à titre d'expression d'engagement et de leadership en matière d'accessibilité;

Il est de plus résolu que la Fédération encourage les sections locales à se conformer à la LAPHO et appuie leurs efforts en partageant le matériel de formation et des modèles de plans accessibles.

Il est recommandé que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.

2016/01:025 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:024 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2016/01:024 RENVOYÉE

2016/01:026 MOTION

Section 105/Section 94

Attendu que les attaques islamophobes contre des Musulmanes et Musulmans et celles et ceux « qui ressemblent à des Musulmans » se perpétuent;

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE - PAGE 11

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Attendu que le débat sur le port du niqab pendant l'élection fédérale de 2015 s'est enraciné dans la misogynie et l'islamophobie et a ultimement porté atteinte à des droits individuels;

Attendu que le nouveau gouvernement libéral majoritaire s'est engagé à abroger le projet de loi C-24 et à modifier le projet de loi C-51;

Attendu que le projet de loi S-7 (Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares) encourage la xénophobie et les actes islamophobes;

Attendu que le matériel pour la campagne contre l'islamophobie, l'antisémitisme et le racisme n'a pas été mis à jour depuis un certain temps; par conséquent,

Il est résolu de mettre à jour le matériel pour la campagne contre l'islamophobie, l'antisémitisme et le racisme afin d'y intégrer une ressource expliquant ce qu'est l'islamophobie et comment lutter contre l'islamophobie dans nos campus;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de rédiger une lettre à l'intention du nouveau gouvernement libéral pour le sensibiliser à la prévalence croissante de l'islamophobie et l'association qu'on peut y faire avec l'érosion des droits et libertés de la personne:

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres semblables;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération et aux sections locales de continuer à faire pression sur leurs députées et députés fédéraux concernant l'abrogation des projets de loi C-24, C-51 et S-7.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:027 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:026 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:026 RENVOYÉE

2016/01:028 MOTION

Section 105/Section 94

Attendu que l'absence de droits légaux aux congés de maladie rémunérés au Canada fait que des millions de travailleuses et travailleurs courent le risque de perdre leur emploi parce qu'ils prennent congé lorsqu'ils sont malades;

Attendu que l'emploi précaire tel que les emplois à temps partiel, contractuels, temporaires, etc., n'inclut pas normalement d'avantages sociaux;

Attendu que la plupart des étudiantes et étudiants sont des travailleurs à temps partiel;

Attendu que 1,6 million de travailleuses et travailleurs en Ontario ne peuvent se permettre de prendre un jour de congé, même s'ils sont très malades et que leur médecin les avise de garder le lit; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération appuie la campagne « Lutter pour 15\$ et Justice » et l'équité pour inclure cette demande précise et de faire un don de 500 \$ au Centre d'action des travailleurs;

PAGE 12 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est de plus résolu que les sections locales demandent au syndicat étudiant ou à l'association étudiante de leur campus d'appuyer la campagne et de lui faire un don;

Il est de plus résolu que la Fédération écrive une lettre au ministère du Travail, au ministère de la Santé et des Soins de longue durée et à la première ministre pour leur demander de légiférer des congés de maladie rémunérés dans le cadre de la Loi sur les normes d'emploi;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres semblables lettre au ministère du Travail, au ministère de la Santé et des Soins de longue durée, ainsi qu'au cabinet de la première ministre, et de faire pression sur les députées et députés en personne ou par écrit.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:029 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:028 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:028 RENVOYÉE

2016/01:030 MOTION

Section 105/Section 94

Attendu que l'ensemble des personnes réfugiées ont grandement besoin de soutien et de ressources au moment de leur arrivée dans un nouveau pays;

Attendu que le Canada est un pays riche en ressources et en territoires et que, même si ces territoires étaient jadis occupés par les Premières nations, le Canada est un État stable capable d'assurer la sécurité de nombreuses personnes réfugiées ayant fui leur pays ravagé par la guerre;

Attendu que des milliers de familles se trouvant actuellement en Syrie, un État ravagé par la guerre, ont un besoin urgent d'asile et de soutien; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération verse un don de 2 000 \$ à un organisme reconnu comme Lifeline Syria ou à un autre organisme de bonne réputation;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à faire des dons similaires selon leurs moyens financiers;

Il est de plus résolu de demander aux sections locales de tenir dans leur campus une journée ou une semaine de sensibilisation à la crise et aux besoins des personnes réfugiées et de travailler de concert avec les groupes sur leur campus pour organiser d'autres collectes de fonds;

Il est de plus résolu que la Fédération continue à exercer des pressions sur les gouvernements provincial et fédéral afin que soit mise en œuvre une politique « Don't Ask Don't Tell » (Ne demandez pas, n'en parlez pas) et exige que l'ensemble des personnes réfugiées et immigrantes qui s'installent au pays obtiennent la reconnaissance de leurs droits et un accès aux services publics et au filet de sécurité sociale du Canada.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE - PAGE 13

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:031 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:030 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:030 RENVOYÉE

2016/01:032 MOTION

Section 105/Section 94

Attendu que le Symposium de perfectionnement des compétences de la Fédération propose une série d'ateliers et de formations dont l'objectif est de soutenir et d'orienter les nouvelles représentantes étudiantes et nouveaux représentants étudiants;

Attendu que nombre d'étudiantes et d'étudiants qui sont élus par leur syndicat étudiant ne connaissent pas leur rôle et leurs droits comme employeurs;

Attendu que nombre de syndicats étudiants appuient la syndicalisation et que leurs travailleures et travailleurs sont syndiqués;

Attendu que le droit du travail doit être mieux compris; par conséquent,

Il est résolu d'organiser une séance sur les moyens à prendre pour être un employeur efficace dans un milieu de travail syndiqué dans le cadre du prochain Symposium de perfectionnement des compétences et de demander à des syndicalistes d'un des principaux syndicats représentés dans les campus, comme le Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario), d'animer cet atelier.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.

2016/01:033 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:032 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2016/01:032 RENVOYÉE

2016/01:034 MOTION

Section 105/Section 94

Attendu que le personnel de la Fédération et la plupart du personnel des sections locales sont syndiqués;

Attendu que l'ensemble des travailleuses et travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non, ont le droit de travailler dans un environnement exempt de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation:

Attendu que le déplacement de travail relevant de personnel syndiqué à l'extérieur du syndicat ou de l'unité de négociation au moyen notamment des méthodes suivantes : l'impartition de travail, l'embauche de personnel non syndiqué à temps partiel ou à contrat ou de soudaines restructurations représentent pour les employeurs des façons d'exprimer clairement leur anti-syndicalisme ou encore de harceler ou d'intimider les membres de leur personnel;

PAGE 14 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Attendu qu'une convention collective est un document à portée juridique qui vise à créer un environnement de travail positif, juste et équitable; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération produise une déclaration publique, sous la forme d'une lettre ouverte, dans laquelle elle réitère et énonce son engagement à l'égard de la syndicalisation, de la main-d'œuvre syndiquée et du recours à des processus justes et démocratiques pour résoudre les problèmes et les différends en milieu de travail;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à produire des déclarations et des lettres ouvertes similaires et à les distribuer aux alliés et aux médias dans leur campus;

Il est de plus résolu d'élaborer un manuel de référence à l'intention des exécutifs et/ou des conseils d'administration des syndicats étudiants et des associations étudiantes portant sur : l'importance des milieux de travail syndiqués, le processus de syndicalisation et la politique de la Fédération en matière de solidarité entre étudiantes et étudiants et travailleuses et travailleurs;

Il est de plus résolu que la Fédération approche des alliés syndicaux comme la Fédération du travail de l'Ontario et travaille avec eux pour élaborer un manuel de référence et une campagne de sensibilisation.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:035 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:034 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:034 RENVOYÉE

2016/01:036 MOTION

Section 68/Section 94

Attendu que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, dans leur budget provincial 2012, a mis en œuvre des mesures progressistes pour lesquelles avaient plaidé les étudiantes et étudiants, notamment l'élimination des prêts d'études au profit de bourses d'études accordées en fonction du besoin et la continuation du gel des frais de scolarité qui dure déjà depuis longtemps;

Attendu que ces politiques pourraient faire que Terre-Neuve-et-Labrador soit la seule province ayant un programme complet de bourses accordées en fonction du besoin;

Attendu que ces mesures réduisent la dette étudiante et facilitent l'accès à l'éducation postsecondaire;

Attendu que les étudiantes et étudiants de l'Ontario paient les frais de scolarité les plus élevés de tout le Canada;

Attendu qu'un engagement à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation postsecondaire permet d'assurer que la province a les effectifs les mieux qualifiés et les plus instruits possible pour forger et bâtir l'économie et l'avenir de l'Ontario;

Attendu que la province de l'Ontario a dépensé 365,5 millions de dollars en prêts ontariens pendant l'année 2014-2015 et a émis 335 millions de dollars en crédits provinciaux d'impôt pour études pour l'exercice financier 2014; par conséquent,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE – PAGE 15

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est résolu que la Fédération fasse pression pour que le gouvernement provincial de l'Ontario mette en œuvre une structure de bourses qui éliminerait l'aspect des prêts provinciaux des frais de scolarité, semblable à celle du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador;

Il est de plus résolu que la Fédération fasse pression sur le gouvernement provincial de l'Ontario pour qu'il mette fin aux crédits d'impôt provinciaux et réoriente ces fonds vers des programmes de bourses immédiates.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:037 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:036 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:036 RENVOYÉE

2016/01:038 MOTION

Section 68/Section 94

Attendu que les étudiantes et étudiants qui s'acclimatent à un établissement d'enseignement postsecondaire doivent s'adapter à des changements considérables, notamment le déménagement dans une nouvelle région, la séparation de la famille et des amies et amis, l'établissement d'un nouveau réseau social, la gestion d'un budget qui doit tenir compte des réalités des frais de scolarité élevés les plus élevés au Canada, la combinaison des études postsecondaires et d'autres engagements, l'entrée difficile dans un nouvel environnement et, pour les étudiantes et étudiants étrangers, la vie dans un nouveau pays et l'adaptation à une culture différente;

Attendu que, en plus de ces éléments stressants et défis, certains étudiants et étudiantes peuvent arriver à l'université ou au collège avec des troubles psychologiques préexistants, déclarés ou non;

Attendu que les services de santé mentale dans les campus souffrent d'un sousfinancement chronique et sont surréservés, ce qui force des étudiantes et étudiants à consulter hors campus pour obtenir les services de santé mentale qu'ils requièrent;

Attendu que les coûts associés aux services de santé mentale hors campus, comme ceux de psychologues, de psychiatres et de psychothérapeutes, représentent un obstacle financier considérable pour les étudiantes et étudiants; par conséquent,

Il est résolu de demander à la Fédération de mettre sur pied un réseau de rabais sur les services de thérapeutes, de psychothérapeutes et de psychiatres en Ontario;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de travailler avec Green Shield Canada pour mettre ce réseau sur pied et élaborer une offre de rabais à l'intention des étudiantes et étudiants souffrant de problèmes de santé mentale;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de continuer à exercer des pressions sur le gouvernement provincial dans l'optique d'une bonification du financement et des ressources alloués aux services de santé mentale dans les campus.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.

PAGE 16 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:039 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:038 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2016/01:038 RENVOYÉE

2016/01:040 MOTION

Section 68/Section 94

Attendu que nous sommes plusieurs à avoir colonisé ce territoire et que, par conséquent, nous devons respecter et honorer les terres colonisées de Turtle Island et veiller à la viabilité de ces terres:

Attendu qu'un campus où règne un environnement viable est un campus qui encourage et promeut une bonne santé mentale;

Attendu que Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) fait la promotion d'une approche de construction complète à l'égard du développement durable tout en tenant compte du rendement dans des secteurs clés comme le choix de sites, l'utilisation efficace de l'eau, le choix de matériaux, l'énergie et l'atmosphère ainsi que la santé humaine et la santé de l'environnement, en plus de décerner des certifications Argent, Or et Platine aux bâtiments:

Attendu qu'un bâtiment durable qui est bien entretenu favorise le mieux-être de ses occupants tout en répondant à des objectifs en matière de conservation, de viabilité environnementale et de rendement:

Attendu que, en 2008, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a créé le BC Climate Action Plan dans lequel il a établi des priorités clés pour promouvoir, rehausser et maintenir le développement durable;

Attendu que, en 2010, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a statué que tous les bâtiments publics, incluant les établissements de soins de santé et les établissements d'enseignement postsecondaire, devaient atteindre au minimum les exigences de la certification LEED Or, tel qu'énoncé dans le BC Climate Action Plan; par conséquent,

Il est résolu de demander à la Fédération d'exercer des pressions sur le gouvernement provincial de l'Ontario afin que ce dernier exige que les bâtiments publics maintiennent au minimum la certification LEED Or afin d'être approuvés;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de préparer des outils de sensibilisation par les médias sociaux de base pour faire valoir l'importance de rendre les bâtiments des campus durables d'ici la Journée de la Terre 2016;

Il est de plus résolu de demander aux sections locales d'encourager leurs établissements à satisfaire au minimum les exigences de la certification LEED Or dans la construction de tout nouveau bâtiment et de consulter leurs groupes de campus ainsi que les groupes autochtones locaux.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:041 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE - PAGE 17

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:040 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:040 RENVOYÉE

2016/01:042 MOTION

Section 82/Section 94

Attendu que la Fédération appuie le droit des femmes au contrôle de leur corps, incluant sans toutefois s'y limiter, la liberté de choix en matière de reproduction, notamment l'accès à des services liés à la santé génésique financés par l'État;

Attendu que tous les humains pouvant enfanter devraient avoir le droit de décider de leur propre corps sans se sentir coupables ou honteux;

Attendu qu'un grand nombre de nos membres sont devenues enceintes et trouvent difficile de trouver l'information requise sur les cliniques d'avortement et les centres de santé sexuelle locaux;

Attendu qu'il y a des manifestantes et manifestants pro-vie sur de nombreux campus et au sein de nos communautés;

Attendu que les actualités aux États-Unis entourant « Planned Parenthood » (les associations de régulation des naissances) sont représentatives de la violence qui entoure la discussion à savoir si les avortements devraient ou non être légalisés:

Attendu que la Fédération a créé une trousse d'organisation pro-choix qui inclut des infofiches, des macarons, et les coordonnées des organisations pro-choix;

Attendu qu'il est nécessaire de mettre à jour le matériel; par conséquent,

Il est résolu de mettre à jour les trousses d'outils, notamment le matériel tel que l'info-fiche sur les mythes et réalités, les ressources pour soutenir les organisatrices et organisateurs sur le campus, les macarons et les coordonnées des organisations pro-choix, des cliniques d'avortement et des centres de santé sexuelle locaux;

Il est de plus résolu que ce matériel soit rédigé de manière à inclure les personnes trans.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2016/01:043 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:042 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:042 RENVOYÉE

13. RATIFICATION DU RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

PAGE 18 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:044 MOTION

Section 92/Section 97

Il est résolu de reporter la présentation du rapport du Comité exécutif à la séance plénière de clôture.

ADOPTÉE

14. QUESTIONS DIVERSES

2016/01:045 MOTION

Section 109/Section 85

Attendu que des législateurs au Danemark ont présenté un projet de loi le 10 décembre 2015 au Parlement du Danemark qui permettrait aux autorités de confisquer des bijoux, de l'argent et autres objets de valeur appartenant aux réfugiés arrivant dans le pays;

Attendu que le Danemark a seulement accepté 20 000 chercheuses et chercheurs d'asile en 2015 – 2 pour cent du nombre total qui sont arrivés en Europe l'année dernière – et que le premier ministre du Danemark, Lars Lokke Rasmussen, a demandé la révocation de la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés, une législation crée à la suite de la Shoah;

Attendu que le ministère de l'Intégration du Danemark a déclaré dans un journal américain, le Washington Post, que « Le projet de loi présenté le 10 décembre 2015 investit les autorités danoises avec le pouvoir de fouiller les vêtements et les bagages des chercheuses et chercheurs d'asile – ainsi que ceux des autres migrants sans permis de séjour au Danemark – avec le but de trouver des biens qui pourraient couvrir les dépenses »;

Attendu que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a censuré le Danemark pour le projet de loi, déclarant que « Le message que le Danemark envoie aux autres pays à travers le monde par l'introduction de restrictions [...] est inquiétant et pourrait alimenter la peur, la xénophobie, ainsi que d'autre restrictions semblables qui rétréciraient plutôt que d'élargir l'espace de l'asile mondialement, et placeraient les réfugiées et les réfugiés dans le besoin dans des situations comportant des risques mortels »:

Attendu que le Parlement du Danemark a obtenu une majorité en faveur d'un débat sur le projet de loi le 13 janvier 2016 avec l'objectif de procéder à un vote sur le projet de loi le 26 janvier 2016; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants—Ontario écrive une lettre au Consulat général du Danemark à Toronto ainsi qu'à l'Ambassade du Danemark à Ottawa exigeant que le Danemark reconsidère sa politique envers les réfugiées et refugiés;

Il est de plus résolu que si le projet de loi en question est adopté, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants—Ontario inclue dans sa lettre une condamnation du projet de loi, en soulignant qu'il alimenterait l'islamophobie à travers le monde;

Il est de plus résolu d'encourager les syndicats étudiants à envoyer des lettres semblables.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE – PAGE 19

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:046 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 41

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:045 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:045 RENVOYÉE

2016/01:047 MOTION

Section 78/Section 105

Attendu que D^r Root Gorelick, représentant élu du corps professoral au conseil d'administration de l'Université Carleton, rédige régulièrement des blogues sur les réunions ouvertes du conseil d'administration depuis 2013;

Attendu qu'en août 2015, le comité exécutif du conseil d'administration a imposé des restrictions additionnelles quant à la capacité des membres du conseil d'administration de s'exprimer ou de communiquer publiquement sur les réunions du conseil d'administration (une « ordonnance imposant le secret »);

Attendu que cette ordonnance imposant le secret exerce une influence sur tous les administrateurs et administratrices, limitant sérieusement la capacité des représentantes et représentants (dont les étudiantes et étudiants) de s'adresser aux groupes modulaires, qui les ont élus, et de les représenter:

Attendu que D^r Gorelick a refusé de signer l'ordonnance imposant le secret, ce qui lui interdirait de continuer de bloguer sur tout ce qui est discuté par le conseil d'administration;

Attendu, que par conséquent, on prévoit que le conseil d'administration de l'Université Carleton votera pour expulser D^r Gorelick du conseil d'administration au cours de sa réunion du 26 janvier 2015;

Attendu qu'en réponse à l'ordonnance imposant le secret, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) a adopté à l'unanimité une motion visant à amorcer une enquête de censure à l'égard de l'Université Carleton pour son mépris du fonctionnement démocratique de l'établissement d'enseignement;

Attendu que le Council of the Graduate Students' Association (GSA) de l'Université Carleton a voté le 8 décembre 2015 afin d'exprimer son soutien pour D^r Gorelick contre les actions du conseil d'administration;

Attendu que les actions du conseil d'administration de l'Université Carleton violent les principes d'ouverture et de transparence du processus décisionnel et constituent une tentative flagrante de museler la contestation et de limiter la liberté d'expression; par conséquent,

Il est résolu que l'Exécutif provincial de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario exprime son appui pour D^r Root Gorelick contre les actions du conseil d'administration de l'Université Carleton;

Il est de plus résolu que la FCEE-O publie un communiqué de presse exprimant son soutien pour D^r Root Gorelick, et réitérant les principes d'ouverture et de transparence du processus décisionnel de l'université, lequel sera diffusé le mardi 26 janvier 2016, ou avant, en coordination avec la section locale 78.

2016/01:048 MOTION DE RENVOI

PAGE 20 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Section 92/Section 41

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:047 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:047 RENVOYÉE

2016/01:049 MOTION

Section 19/Section 71

Attendu que la canalisation 9 d'Enbridge, un oléoduc de 40 ans construit pour transporter du pétrole classique vers l'ouest, a récemment été inversée pour transporter 300 000 barils de pétrole lourd par jour, incluant du bitume dilué des sables bitumineux, de Sarnia (Ontario) aux raffineries de Montréal (Québec);

Attendu que le projet d'inversion de la canalisation 9 est un exemple de développement des infrastructures qui justifie et facilite l'expansion des sables bitumineux qui déplace et empoisonne les communautés des Premières Nations en Alberta;

Attendu que l'opinion des experts détermine que les probabilités d'un déversement important de la canalisation 9 sont de 90 pour cent au cours des cinq premières années de son exploitation, ce qui pose des risques graves pour les Premières Nations, et pour d'autres résidantes et résidants qui vivent en bordure de l'oléoduc;

Attendu que la canalisation 9 enfreint les termes des droits autochtones issus de traités et constitue un exemple de la poursuite de la violence coloniale, du racisme environnemental et de l'exploitation économique des communautés autochtones au Canada;

Attendu que la Couronne a une obligation constitutionnelle de consulter les communautés autochtones et d'accommoder leurs intérêts, tel que le stipule l'article 35 de la Constitution canadienne:

Attendu que la Couronne n'a pas consulté les Chippewas de la Première Nation Thames concernant le projet d'inversion de la canalisation 9;

Attendu que l'Office national de l'énergie (ONE) du Canada, chargé de réglementer le développement des oléoducs, a approuvé le projet d'inversion de la canalisation 9 bien que le gouvernement n'ait pas consulté les Chippewas de la Première Nation Thames ni d'autres bandes des Premières Nations;

Attendu que les Chippewas de la Première Nation Thames tentent actuellement d'obtenir l'autorisation de la Cour suprême du Canada de contrarier une décision de la Cour d'appel fédérale approuvant l'autorisation du projet d'inversion de la canalisation 9;

Attendu que l'ONE et Enbridge ont contourné la Cour d'appel en ouvrant la canalisation 9, qui est devenue fonctionnelle le 3 décembre 2015;

Attendu que les Chippewas de la Première Nation Thames œuvrent à la collecte de 400 000 \$ pour couvrir les frais juridiques;

Attendu que les activités des universités canadiennes, dont celles des syndicats étudiants en Ontario, ont lieu sur des terres occupées sans le consentement des communautés autochtones;

Attendu que la FCEE-Ontario et la FCEE-National ont pris l'engagement de respecter les droits des étudiantes et étudiants autochtones et d'œuvrer à la justice raciale;

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE - PAGE 21

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Attendu que la FCEE a voté pour faire officiellement opposition à la canalisation 9 lors de l'Assemblée générale nationale de juin 2014; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario fasse un don de 2 000 \$ au fonds de frais juridiques des Chippewas de la Première Nation Thames;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à faire de la sensibilisation ou à faire des dons destinés aux fonds des frais juridiques des Chippewas de la Première Nation Thames afin de faire appel contre l'autorisation pour la canalisation 9 d'Enbridge.

2016/01:050 MOTION DE RENVOI

Section 92/Section 41

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:049 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2016/01:049 RENVOYÉE

15. ANNONCES

Caitlin Smith fait des annonces d'ordre logistique.

16. SUSPENSION DE LA SÉANCE

2016/01:051 MOTION

Section 82/Section 97

Il est résolu de suspendre la séance plénière jusqu'à 10 h le dimanche 17 janvier 2016.

ADOPTÉE

21 h 26 : La séance est suspendue.

Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

10 h 58 : La présidente d'assemblée, Sylvia Sioufi, procède à l'ouverture de la séance plénière de clôture.

1. APPEL NOMINAL

| Section 1 | Carleton University Students' Association | Absente | | | |
|---|--|----------|--|--|--|
| Section 19 | University of Toronto Graduate Students' Union | Présente | | | |
| Section 20 | Nipissing University Student Union | Présente | | | |
| Section 24 | Ryerson Students' Union | Absente | | | |
| Section 25 | Ontario College of Art and Design Students' Union | Présente | | | |
| Section 27 | Queen's University Society of Graduate and Professional Students | Présente | | | |
| Section 30 | Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne | Absente | | | |
| Section 32 | Lakehead University Student Union | Présente | | | |
| Section 39 | McMaster University Graduate Students' Association | Absente | | | |
| Section 41 | Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa | Présente | | | |
| Section 47 | University of Western Ontario Society of Graduate Students | Présente | | | |
| Section 48 | University of Windsor Graduate Students' Society | Présente | | | |
| Section 49 | University of Windsor Students' Alliance | Présente | | | |
| Section 54 | University of Guelph Central Student Association | Présente | | | |
| Section 56 | Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association | Absente | | | |
| Section 62 | University of Guelph Graduate Students' Association | Absente | | | |
| Section 68 | York Federation of Students | Présente | | | |
| Section 71 | Trent Central Student Association | Présente | | | |
| Section 78 | Carleton University Graduate Students' Association | Présente | | | |
| Section 82 | Algoma University Students' Union | Présente | | | |
| Section 84 | York University Graduate Students' Association | Présente | | | |
| Section 85 | Association étudiante de l'Université Saint-Paul | Présente | | | |
| Section 88 | Association des étudiantes et étudiants francophones | Présente | | | |
| | de l'Université Laurentienne | | | | |
| Section 92 | Student Association of George Brown College | Présente | | | |
| Section 93 | Association étudiante du Collège Glendon | Absente | | | |
| Section 94 | Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa | Présente | | | |
| Section 97 | Association of Part-Time Undergraduate Students of the | | | | |
| | University of Toronto | Présente | | | |
| Section 98 | University of Toronto Students' Union | Présente | | | |
| Section 99 | Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto | Présente | | | |
| Section 102 | Brock University Graduate Students' Association | Absente | | | |
| Section 104 | Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel | | | | |
| | de la Laurentienne | Absente | | | |
| Section 105 | Continuing Education Students' Association of Ryerson | Présente | | | |
| Section 106 | Organization of Part-Time University Students, University of Windsor | Présente | | | |
| Section107 | Association étudiante de La Cité collégiale | Présente | | | |
| Section 109 | University of Toronto at Mississauga Students' Union | Présente | | | |
| Section 110 | Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures | | | | |
| | de l'Université Laurentienne | Présente | | | |
| Section 111 | Laurentian Students' Union – Barrie | Présente | | | |
| Section 112 | Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal | Absente | | | |
| Sioufi déclare que le quorum est atteint. | | | | | |

Page 2 - Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2. QUESTIONS RENVOYÉES PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

2016/01:052 MOTION

Section 107/Section 78

Il est résolu d'adopter le rapport de l'Exécutif provincial tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SCRUTIN

La directrice du scrutin, Anne-Marie Roy, présente le rapport sur les élections.

2016/01:053 MOTION

Section 41/Section 54

Il est résolu de ratifier l'élection de Rajean Hoilett à la présidence pour le mandat 2016-2017.

ADOPTÉE

2016/01:054 MOTION

Section 41/Section 54

Il est résolu de ratifier Gayle McFadden à titre de représentante à l'Exécutif national pour le mandat 2016-2017.

ADOPTÉE

2016/01:055 MOTION

Section 41/Section 54

Il est résolu de ratifier l'élection de Sami Pritchard au poste de trésorière pour le mandat 2016-2017.

ADOPTÉE

2016/01:056 MOTION

Section 106/Section 32

Il est résolu d'accepter le rapport de la directrice du scrutin.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET

La trésorière, Sami Pritchard, présente le rapport au nom du comité.

2016/01:057 MOTION

Section 54/Section 41

Il est résolu d'adopter le budget révisé de 2015-2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

2016/01:058 MOTION

Section 106/Section 99

Il est résolu de retenir les services de Grant Thornton pour l'audit des livres de la Fédération pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2016.

ADOPTÉE

Procès-verbal de la séance plénière de clôture - Page 3

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:059 MOTION

Section 105/Section 68

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité du budget tel que présenté.

ADOPTÉE

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DES SERVICES

La représentante à l'Exécutif national, Gab Ross, présente le rapport au nom du Comité.

2016/01:016 MOTION

Section 78/Section 94

Attendu que de nombreuses sections locales veulent avoir accès à plus d'information et de contenu en format numérique concernant les activités de la Fédération;

Attendu que la disponibilité de plus de contenu numérique pour les assemblées et les activités de la Fédération rendraient celles-ci plus accessibles;

Attendu qu'une plus grande distribution numérique de matériel par opposition au matériel imprimé soutiendrait la durabilité environnementale;

Attendu que les délégations des sections locales bénéficieraient grandement de pouvoir accéder sur leur téléphone intelligent, leur tablette ou autre appareil à l'information concernant les assemblées et les activités; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération étudie la possibilité de communiquer numériquement le contenu pour les assemblées et les activités de la Fédération;

Il est de plus résolu que la Fédération étudie la possibilité de créer une application mobile à cette fin, et facilite l'engagement et la discussion en ligne pendant les assemblées et les activités;

Il est de plus résolu que la Fédération s'assure que les lieux choisis pour les assemblées et activités fournissent une bande passante WIFI suffisante pour permettre la distribution numérique du matériel.

2016/01:060 MOTION DE MODIFICATION

Section 94/Section 105

Il est résolu de supprimer la deuxième clause de la motion 2016/01:016.

ADOPTÉE

2016/01:061 MOTION DE MODIFICATION

Section 47/Section 109

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:016 en y ajoutant ce qui suit :

Il est résolu que des copies sur papier soient disponibles aux participants qui indiquent qu'ils aimeraient avoir cette option;

ADOPTÉE

2016/01:062 MOTION DE MODIFICATION

Section 82/Section 41

Il est résolu de modifier la première clause de la motion 2016/01:016 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Page 4 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est résolu que la Fédération étudie la possibilité de communiquer numériquement le contenu pour les assemblées et les activités de la Fédération et qu'un rapport relatif à cela soit disponible à la prochaine assemblée générale;

ADOPTÉE

2016/01:063 MOTION DE MODIFICATION

Section 105/Section 109

Il est résolu de supprimer la troisième clause de la motion 2016/01:N05.

ADOPTÉE

2016/01:016 ADOPTÉE

2016/01:024 MOTION

Section 105/Section 94

Attendu que l'Ontario est la seule province au Canada ayant une mesure législative centrée sur l'accessibilité, avec la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO);

Attendu que la conformité à la LAPHO a pour but d'éliminer les obstacles et d'en prévenir de nouveaux;

Attendu que les étudiantes et étudiants handicapés au sein du système d'éducation postsecondaire sont plus susceptibles d'avoir une déficience invisible qui pourrait les rendre à risque d'être encore plus marginalisés puisque leur déficience n'est pas crédible par les personnes au sein du système;

Attendu que la Fédération assure vigoureusement la défense et le soutien, et lance des campagnes à l'intention d'autres groupes marginalisés sur le campus, fréquemment et continuellement; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération se conforme aux Règles en matière d'accessibilité pour les entreprises et les organismes sans but lucratif de la LAPHO à titre d'expression d'engagement et de leadership en matière d'accessibilité;

Il est de plus résolu que la Fédération encourage les sections locales à se conformer à la LAPHO et appuie leurs efforts en partageant le matériel de formation et des modèles de plans accessibles.

2016/01:064 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 41

Il est résolu de modifier la première clause de la motion 2016/01:024 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est résolu que la Fédération se conforme aux Règles en matière d'accessibilité pour les entreprises et les organismes sans but lucratif de la LAPHO, tout en visant à s'accorder aux meilleures pratiques, comme titre d'expression d'engagement et de leadership en matière d'accessibilité;

ADOPTÉE

2016/01:065 MOTION DE MODIFICATION

Section 41/Section 94

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:024 en y ajoutant ce qui suit :

Il est de plus résolu que la Fédération appuie les efforts en partageant le matériel de formation et des modèles de plans accessibles qui énoncent les exigences minimales de la LAPHO ainsi que les meilleures pratiques, et que ce matériel soit mis à jour continuellement.

ADOPTÉE

2016/01:066 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 94

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:024 en y ajoutant ce qui suit :

Il est de plus résolu que la Fédération encourage les sections locales à se conformer à la LAPHO, et d'être en accordance avec les meilleures pratiques;

ADOPTÉE

2016/01:067 MOTION DE MODIFICATION

Section 41/Section 94

Il est résolu de modifier la deuxième clause de la motion 2016/01:024 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est de plus résolu que la Fédération appuie les efforts en partageant le matériel de formation et des modèles de plans accessibles qui énoncent les exigences minimales de la LAPHO ainsi que les meilleures pratiques, et que ce matériel soit mis à jour.

ADOPTÉE

2016/01:024 ADOPTÉE

2016/01:032 MOTION

Section 105/Section 94

Attendu que le Symposium de perfectionnement des compétences de la Fédération propose une série d'ateliers et de formations dont l'objectif est de soutenir et d'orienter les nouvelles représentantes étudiantes et nouveaux représentants étudiants;

Attendu que nombre d'étudiantes et d'étudiants qui sont élus par leur syndicat étudiant ne connaissent pas leur rôle et leurs droits comme employeurs;

Attendu que nombre de syndicats étudiants appuient la syndicalisation et que leurs travailleures et travailleurs sont syndiqués;

Attendu que le droit du travail doit être mieux compris; par conséquent,

Il est résolu d'organiser une séance sur les moyens à prendre pour être un employeur efficace dans un milieu de travail syndiqué dans le cadre du prochain Symposium de perfectionnement des compétences et de demander à des syndicalistes d'un des principaux syndicats représentés dans les campus, comme le Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario), d'animer cet atelier.

2016/01:068 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 27

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:032 en y ajoutant ce qui suit :

Il est de plus résolu que la Fédération fournisse de la documentation écrite qui traite des responsabilités des section locales en tant qu'employeurs.

ADOPTÉE

Page 6 - Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:032 ADOPTÉE

2015/08:038 MOTION

Section 68/Section 94

Attendu que les étudiantes et étudiants qui s'acclimatent à un établissement d'enseignement postsecondaire doivent s'adapter à des changements considérables, notamment le déménagement dans une nouvelle région, la séparation de la famille et des amies et amis, l'établissement d'un nouveau réseau social, la gestion d'un budget qui doit tenir compte des réalités des frais de scolarité élevés les plus élevés au Canada, la combinaison des études postsecondaires et d'autres engagements, l'entrée difficile dans un nouvel environnement et, pour les étudiantes et étudiants étrangers, la vie dans un nouveau pays et l'adaptation à une culture différente;

Attendu que, en plus de ces éléments stressants et défis, certains étudiants et étudiantes peuvent arriver à l'université ou au collège avec des troubles psychologiques préexistants, déclarés ou non;

Attendu que les services de santé mentale dans les campus souffrent d'un sousfinancement chronique et sont surréservés, ce qui force des étudiantes et étudiants à consulter hors campus pour obtenir les services de santé mentale qu'ils requièrent;

Attendu que les coûts associés aux services de santé mentale hors campus, comme ceux de psychologues, de psychiatres et de psychothérapeutes, représentent un obstacle financier considérable pour les étudiantes et étudiants; par conséquent,

Il est résolu de demander à la Fédération de mettre sur pied un réseau de rabais sur les services de thérapeutes, de psychothérapeutes et de psychiatres en Ontario;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de travailler avec Green Shield Canada pour mettre ce réseau sur pied et élaborer une offre de rabais à l'intention des étudiantes et étudiants souffrant de problèmes de santé mentale;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de continuer à exercer des pressions sur le gouvernement provincial dans l'optique d'une bonification du financement et des ressources alloués aux services de santé mentale dans les campus.

2016/01:069 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 98

Il est résolu de modifier la première clause de la motion 2016/01:038 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est résolu de demander à la Fédération de mettre sur pied un réseau de rabais sur les services de psychologues, de psychiatres, de naturopathes et d'autres professionnels du counseling agréés en Ontario;

ADOPTÉE

2016/01:070 MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 105

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:038 en y ajoutant ce qui suit :

Il est de plus résolu de demander à la Fédération d'identifier des psychologues, psychiatres, naturopathes et autres professionnels du counseling agréés qui sont favorables aux personnes queers et transsexuelles afin de les greffer à ce réseau;

ADOPTÉE

Procès-verbal de la séance plénière de clôture - Page 7

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:071 MOTION DE MODIFICATION

Section 71/Section 32

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:038 en y ajoutant ce qui suit :

Il est de plus résolu d'élaborer un document divulguant les conseillères et conseillers aînés et traditionnels par région en consultation avec le groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones ainsi que des dirigeants de communautés autochtones locales;

ADOPTÉE

2015/08:038 ADOPTÉE

2016/01:072 MOTION

Section 97/Section 88

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DES CAMPAGNES ET DES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

Le président, Rajean Hoilett, présente le rapport au nom du comité.

2016/01:008 MOTION

Section 92/Section 49

Attendu que le gouvernement fédéral libéral a promis, dans son programme électoral, de restaurer le crédit pour le temps de résidence pour qu'il soit plus facile pour les étudiantes et étudiants étrangers et d'autres résidentes et résidents temporaires d'obtenir la citoyenneté canadienne;

Attendu que les étudiantes et étudiants étrangers contribuent des milliards de dollars par année à l'économie canadienne et contribuent à la croissance économique lorsqu'ils font des études et occupent un emploi;

Attendu que 90 pour cent des étudiantes et étudiants étrangers ont tendance à rester au Canada de façon permanente après leurs études;

Attendu que le gouvernement précédent a changé les politiques et règlements en matière d'immigration en janvier 2015 et a introduit un nouveau programme, Entrée express, qui crée des restrictions pour les étudiantes et étudiants étrangers qui veulent faire une demande de résidence permanente;

Attendu que, tous les jours, de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants étrangers subissent les effets négatifs de ces changements aux politiques d'immigration; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération écrive au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté ainsi qu'au premier ministre une lettre condamnant ces changements de politique majeurs, qui représentent des contraintes excessives pour les étudiantes et étudiants étrangers qui désirent obtenir la résidence permanente;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres semblables;

Il est de plus résolu que la Fédération demande une rencontre avec le premier ministre et le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté afin de revendiquer des changements;

Page 8 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est de plus résolu que la représentante à l'Exécutif national de la Fédération présentera cette demande à l'Exécutif national et inclura les éléments suivants lors des initiatives de pression :

- De nouvelles catégories distinctes devraient être créées pour les étudiantes et étudiants étrangers, afin de leur assurer un accès plus facile et plus rapide aux voies vers la résidence permanente et la citoyenneté;
- Les étudiantes et étudiants étrangers devraient être exemptés des exigences du système des catégories de la CNP;

Il est de plus résolu que le Comité exécutif de l'Ontario formera un comité pour aider à faciliter les rencontres mentionnées ci-dessus, les campagnes de lettres et le travail de revendication;

Il est de plus résolu que la Fédération travaillera en partenariat avec tout autre organisme ayant des vues similaires à l'organisation d'une action revendiquant ces changements.

ADOPTÉE

2016/01:010

MOTION

Section 92/Section 105

Attendu que la Fédération a adopté lors de l'Assemblée générale d'août 2015 une motion appuyant les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (CVR);

Attendu que les articles 10.ii et 10.iii des Appels à l'action de la CVR indiquent : « Nous demandons au gouvernement fédéral d'élaborer de nouvelles dispositions législatives sur l'éducation des Autochtones, avec la pleine participation et le consentement éclairé des peuples autochtones. Cette nouvelle législation inclurait un engagement à fournir un financement suffisant et incorporerait les principes suivants : ii. Améliorer les niveaux de scolarisation et les taux de réussite. iii. Élaborer des programmes d'études adaptés à la culture »;

Attendu que l'utilisation de médecines sacrées est un élément important de la survie quotidienne et de la réussite des étudiantes et étudiants autochtones, notamment dans les établissements d'enseignement:

Attendu que seulement une poignée d'universités et de collèges ont des politiques sur le droit d'utiliser des médecines sacrées sur le campus;

Attendu que certaines de ces politiques ont été créées et mises en œuvre sans consultation avec les étudiantes et étudiants autochtones et sont de fait fort nuisibles;

Attendu que de nombreux autres établissements d'enseignement n'ont même pas de politiques au départ; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fasse des recherches sur les politiques de la situation du droit d'utiliser des médecines sacrées en Ontario, incluant sans s'y limiter, la recherche sur les établissements d'enseignement qui n'ont actuellement aucune politique, la nature des politiques actuelles, et l'historique de la création et de la mise en application des politiques actuelles;

Il est de plus résolu de charger la Fédération de créer une trousse d'outils pour que les sections locales puissent formuler ou améliorer les politiques sur l'utilisation des médecines sacrées sur leur campus;

Il est de plus résolu que ces recherches et la création de la trousse d'outils se fassent en collaboration avec le Groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones de l'Ontario.

2016/01:073 MOTION DE MODIFICATION

Section 99/Section 71

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:010 en y ajoutant ce qui suit :

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à travailler de concert avec les groupes autochtones existants ainsi qu'avec les Aînés de la région et les détenteurs du savoir traditionnel.

ADOPTÉE

2016/01:074 MOTION DE MODIFICATION

Section 105/Section 109

Il est résolu de modifier la première clause de la motion 2016/01:010 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est résolu que la Fédération fasse des recherches sur les politiques de la situation du droit d'utiliser des médecines sacrées en Ontario, incluant sans s'y limiter, la recherche sur les établissements d'enseignement qui n'ont actuellement aucune politique, la nature des politiques actuelles, et l'historique de la création et de la mise en application des politiques actuelles;

ADOPTÉE

2016/01:010 ADOPTÉE

2016/01:012 MOTION

Section 32/Section 54

Attendu que des mouvements actifs ailleurs ont obtenu le salaire minimum de 15 \$, des jours de congé de maladie payé, l'établissement d'horaires plus équitables et des mesures d'amélioration du travail tout en luttant pour se syndiquer;

Attendu que des étudiantes et étudiants aux États-Unis ont haussé la demande pour le salaire minimum de 15 \$ et des conditions de travail décentes tout en exigeant l'abolition des frais de scolarité et l'annulation des dettes d'études;

Attendu que le gouvernement de l'Ontario se penche actuellement sur les normes d'emploi et le droit du travail;

Attendu qu'un trop grand nombre d'étudiantes et d'étudiants occupent actuellement un emploi précaire à bas salaire; par conséquent,

Il est résolu d'encourager toutes les sections locales à mettre en place, à mobiliser et à soutenir la campagne « Lutter pour 15 \$ et Justice », notamment, mais non exclusivement, les demandes suivantes :

- un salaire minimum d'au moins 15 \$ l'heure fixé par la législation et indexé;
- la parité salariale pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs, y compris pour les étudiantes et étudiants;
- l'établissement d'horaires équitables et des heures de travail adéquates;
- des congés de maladie payés;

Page 10 - Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

- l'application équitable des lois;
- des mesures visant à faciliter une syndicalisation durable des travailleuses et travailleurs;
- la reconnaissance des examens partiels et finaux comme donnant droit à des « congés personnels »;

Il est de plus résolu d'encourager toutes les sections locales à participer aux téléconférences provinciales mensuelles portant sur la campagne « Lutter pour 15 \$ et Justice »;

Il est de plus résolu de demander aux sections locales de faire pression sur les bureaux d'aide financière de leur campus et d'exiger un salaire minimum de 15 \$ l'heure pour les étudiantes et étudiants des programmes travail-études;

Il est de plus résolu, dans la mesure du possible, de demander aux sections locales de verser un salaire minimum de 15 \$ l'heure à leurs employées et employés.

2016/01:075 MOTION DE MODIFICATION

Section 99/Section 82

Il est résolu de modifier la troisième clause de la motion 2016/01:012 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est de plus résolu de demander aux sections locales de faire pression sur les bureaux d'aide financière de leur campus et d'exiger un salaire minimum de 15 \$ l'heure pour les étudiantes et étudiants des programmes travail-études;

ADOPTÉE

2016/01:076 MOTION DE MODIFICATION

Section 84/Section 97

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:012 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est de plus résolu de demander aux sections locales de faire pression sur les bureaux d'aide financière de leur campus et d'exiger un salaire minimum de 15 \$ l'heure pour les emplois sur le campus et pour les étudiantes et étudiants des programmes travail-études, la parité salariale ainsi que l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi pour les étudiantes et les étudiants, sans égard à leur statut d'immigrant, et une augmentation des possibilités d'emploi et/ou des fonds d'emploi pour les étudiants étrangers;

ADOPTÉE

2016/01:077 MOTION DE MODIFICATION

Section 84/Section 78

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:012 en y ajoutant ce qui suit :

Il est de plus résolu de demander aux sections locales de contacter tous les syndicats de travailleuses et de travailleurs sur le campus avec le but de former une coalition pour soutenir la campagne.

ADOPTÉE

2016/01:012 ADOPTÉE

2016/01:014 MOTION

Section 32/Section 94

Procès-verbal de la séance plénière de clôture - Page 11

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Attendu que le Lakehead University Student Union désigne approximativement 40 étudiantes et étudiants aux comités au sein de l'université et n'a que rarement des nouvelles de ces étudiantes et étudiants; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération crée des ressources, de meilleures pratiques ou une trousse d'outils pour aider à assurer que les sections locales bénéficient au maximum des représentantes et représentants désignés aux comités au sein de leur université, collège, ou communauté.

2016/01:078 MOTION DE MODIFICATION

Section 78/Section 110

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:014 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est de plus résolu que la Fédération crée des ressources, de meilleures pratiques ou une trousse d'outils pour aider les sections locales à diriger ou guider les représentantes et représentants et de leur fournir le soutien et les ressources dont ils ont besoin pour participer efficacement dans le contexte des comités.

ADOPTÉE

2016/01:014 ADOPTÉE

2016/01:018 MOTION

Section 88/Section 20

Attendu que les étudiantes et étudiants autochtones font face à de nombreux obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire;

Attendu que ces obstacles peuvent souvent compromettre la capacité des étudiantes et étudiants autochtones d'adhérer à leur syndicat étudiant et, par extension, d'accéder à des espaces d'organisation au sein de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants:

Attendu qu'au cours de la dernière année, le Groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones de l'Ontario a acquis de nombreux nouveaux membres;

Attendu que le Groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones de l'Ontario est l'un des espaces d'organisation au sein duquel ces étudiantes et étudiants peuvent se regrouper; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération organise un Rassemblement des étudiantes et étudiants autochtones en collaboration avec le Groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones de l'Ontario;

Il est résolu que ce Rassemblement soit organisé en juin 2016, le même mois que la Journée nationale des Autochtones.

2016/01:079 MOTION DE MODIFICATION

Section 88/Section 25

Page 12 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:018 en y ajoutant ce qui suit :

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer au minimum une étudiante autochtone ou un étudiant autochtone provenant de l'ensemble de leurs membres.

ADOPTÉE

2016/01:018 ADOPTÉE

2016/01:020 MOTION

Section 109/Section 49

Attendu que les étudiantes et étudiants autochtones sont continuellement victimes d'oppression, de marginalisation et de stigmatisation de la part de toutes les classes sociales, et ce, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du cadre des collèges et universités;

Attendu que les étudiantes et étudiants autochtones font face à des obstacles à l'éducation beaucoup plus importants que ceux auxquels font face d'autres étudiantes et étudiants et que ces obstacles limitent considérablement leur accès à l'éducation;

Attendu que des services aux Autochtones dans les campus sont essentiels pour les étudiantes et étudiants, car ces derniers ne peuvent obtenir ces services de colonisateurs;

Attendu que le gouvernement provincial a réduit le financement de nombreux services aux Autochtones dans les campus de l'Ontario; par conséquent,

Il est résolu de demander à la Fédération de faire pression sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin de bonifier l'offre de subventions ciblées pour financer les services offerts dans les campus aux Autochtones, aux Métis et aux Inuits;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération d'inclure des cours obligatoires sur l'histoire et l'expérience des Autochtones, des Métis et des Inuits dans le cadre de futurs efforts de lobbying auprès de membres de la députation provinciale;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération d'élaborer du matériel pour une campagne de sensibilisation à l'importance d'inclure et de centrer l'expérience des Autochtones, des Métis et des Inuits dans les programmes de cours.

2016/01:080 MOTION DE MODIFICATION

Section 109/Section 71

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:020 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est résolu de demander à la Fédération de faire pression sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de créer un processus plus abordable pour l'allocation des fonds, et de bonifier l'offre de subventions ciblées pour financer les services offerts dans les campus aux Autochtones, aux Métis et aux Inuits;

Il est de plus résolu que la Fédération encourage la collaboration de la part des services universitaires et des groupes d'étudiantes et d'étudiants avec les centres autochtones en vue d'accroître la sensibilisation envers les enjeux autochtones;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération d'inclure des cours obligatoires sur l'histoire et l'expérience des Autochtones, des Métis et des Inuits dans le cadre de futurs efforts de lobbying auprès de membres de la députation provinciale;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération d'élaborer du matériel pour une campagne de sensibilisation à l'importance d'inclure et de centrer l'expérience des

Autochtones, des Métis et des Inuits dans les programmes de cours;

Il est de plus résolu que la Fédération mette l'accent sur les expériences des femmes autochtones, des jeunes filles autochtones et des personnes bispirituelles dans tous les contextes et plateformes de pression, ainsi que par l'entremise de cours obligatoires et de campagnes d'éducation.

ADOPTÉE

2016/01:081 MOTION DE MODIFICATION

Section 25/Section 19

Il est résolu de modifier la troisième clause de la motion 2016/01:080 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est de plus résolu que la Fédération inclue des cours obligatoires et qu'elle ajoute, anime ou mette à jour les cursus existants, en consultation avec des membres du corps professoral autochtones, sur l'histoire et l'expérience des Autochtones, des Métis et des Inuits dans le cadre de futurs efforts de lobbying auprès de membres de la députation provinciale;

ADOPTÉE

2016/01:082 MOTION DE MODIFICATION

Section 71/Section 97

Il est résolu de modifier la deuxième clause de la motion 2016/01:020 pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération consulte avec le Groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones, dans le cadre de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants—Ontario, pour répondre à ces exigences.

ADOPTÉE

2016/01:020 ADOPTÉE

2015/08:022 MOTION

Section 109/Section 78

Attendu que plus d'un milliard de musulmanes et musulmans dans le monde portent le blâme des actions de quelques-uns et sont stigmatisés en raison de ces actions;

Attendu que les mesures législatives telles que le projet de loi C-51, le projet de loi C-24, et la Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares sont une rhétorique islamophobe que débitent les chefs politiques tel le premier ministre Stephen Harper;

Attendu qu'il y a une hausse des microagressions, des attaques dans les médias sociaux et d'agressions physiques qui ciblent les personnes musulmanes;

Attendu que les femmes des minorités visibles musulmanes et les personnes musulmanes de couleur sont soumises à la discrimination de manière disproportionnée et sont marginalisées encore davantage;

Attendu que le Résumé des recommandations créé en 2007 par le Groupe d'étude de la Fédération sur les besoins des étudiantes et étudiants musulmans n'a pas été adopté par de nombreux collèges et universités en Ontario; par conséquent,

Page 14 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est résolu de créer un Groupe d'étude sur la lutte contre l'islamophobie dans les collèges et universités de l'Ontario;

Il est de plus résolu que l'Exécutif provincial et le Groupe de travail soient chargés de créer une campagne intitulée « Défions l'islamophobie » en consultation avec les Coalitions racialisées, les groupes étudiants des sections locales et des intervenantes et intervenants externes:

Il est de plus résolu que le matériel reflète la diversité et l'intersectionnalité des luttes que doivent mener les étudiantes et étudiants musulmans au Canada et autour du monde, incluant sans toutefois s'y limiter, le sexisme, le racisme et la xénophobie.

2016/01:083 MOTION DE MODIFICATION

Section 49/Section 92

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:022 en y ajoutant ce qui suit :

Il est de plus résolu d'encourager les section locales membres de contribuer à cette initiative en créant leur propre groupe de travail pour lutter contre l'islamophobie qui intègre leurs coalitions et groupe d'étudiants racialisés, et/ou de faciliter les contributions des membres au Groupe de travail provincial afin de gagner du temps et de limiter les difficultés qui pourraient surgir d'une collaboration directe entre le Groupe de travail provincial et les sections locales.

ADOPTÉE

2016/01:022 ADOPTÉE

2016/01:026 MOTION

Section 105/Section 109

Attendu que les attaques islamophobes contre des Musulmanes et Musulmans et celles et ceux « qui ressemblent à des Musulmans » se perpétuent:

Attendu que le débat sur le port du niqab pendant l'élection fédérale de 2015 s'est enraciné dans la misogynie et l'islamophobie et a ultimement porté atteinte à des droits individuels;

Attendu que le nouveau gouvernement libéral majoritaire s'est engagé à abroger le projet de loi C-24 et à modifier le projet de loi C-51;

Attendu que le projet de loi S-7 (Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares) encourage la xénophobie et les actes islamophobes;

Attendu que le matériel pour la campagne contre l'islamophobie, l'antisémitisme et le racisme n'a pas été mis à jour depuis un certain temps; par conséquent,

Il est résolu de mettre à jour le matériel pour la campagne contre l'islamophobie, l'antisémitisme et le racisme afin d'y intégrer une ressource expliquant ce qu'est l'islamophobie et comment lutter contre l'islamophobie dans nos campus;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de rédiger une lettre à l'intention du nouveau gouvernement libéral pour le sensibiliser à la prévalence croissante de l'islamophobie et l'association qu'on peut y faire avec l'érosion des droits et libertés de la personne;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres semblables;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération et aux sections locales de continuer à faire pression sur leurs députées et députés fédéraux.

Procès-verbal de la séance plénière de clôture - Page 15

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:084 MOTION DE MODIFICATION

Section 105/Section 49

Il est résolu de supprimer la première clause de la motion 2016/01:026.

ADOPTÉE

2016/01:085 MOTION DE MODIFICATION

Section 92/Section 54

Il est résolu de modifier la deuxième clause de la motion 2016/01:026 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de rédiger une lettre à l'intention du nouveau gouvernement libéral pour le sensibiliser à la prévalence croissante de l'islamophobie et l'association qu'on peut y faire avec l'érosion des droits et libertés de la personne, et d'être conscient de l'impression qu'il pourrait donner des Musulmanes et des Musulmans, ainsi que des pays à majorité musulmane, dans ses déclarations officielles.

ADOPTÉE

2016/01:086 MOTION DE MODIFICATION

Section 92/Section 68

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:026 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de rédiger une lettre à l'intention du nouveau gouvernement libéral pour le sensibiliser à la prévalence croissante de l'islamophobie et l'association qu'on peut y faire avec l'érosion des droits et libertés de la personne, et d'être conscient de l'impression qu'il pourrait donner des Musulmanes et des Musulmans, ainsi que des pays à majorité musulmane, dans ses déclarations officielles, et de condamner les lois et les attitudes islamophobes dans les autres pays.

ADOPTÉE

2016/01:026 ADOPTÉE

2016/01:028 MOTION

Section 105/Section 82

Attendu que l'absence de droits légaux aux congés de maladie rémunérés au Canada fait que des millions de travailleuses et travailleurs courent le risque de perdre leur emploi parce qu'ils prennent congé lorsqu'ils sont malades;

Attendu que l'emploi précaire tel que les emplois à temps partiel, contractuels, temporaires, etc., n'inclut pas normalement d'avantages sociaux;et

Attendu que la plupart des étudiantes et étudiants sont des travailleurs à temps partiel;

Attendu que 1,6 million de travailleuses et travailleurs en Ontario ne peuvent se permettre de prendre un jour de congé, même s'ils sont très malades et que leur médecin les avise de garder le lit; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération appuie la campagne « Lutter pour \$15 et Justice » pour inclure cette demande précise et de faire un don de 500 \$ au Centre d'action des travailleurs;

Il est de plus résolu que les sections locales demandent au syndicat étudiant ou à l'association étudiante de leur campus d'appuyer la campagne et de lui faire un don;

Page 16 - Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est de plus résolu que la Fédération écrive une lettre au ministère du Travail, au ministère de la Santé et des Soins de longue durée et à la première ministre pour leur demander de légiférer des congés de maladie rémunérés dans le cadre de la Loi sur les normes d'emploi;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres semblables lettre au ministère du Travail, au ministère de la Santé et des Soins de longue durée, ainsi qu'au cabinet de la première ministre, et de faire pression sur les députées et députés en personne ou par écrit.

2016/01:087 MOTION DE MODIFICATION

Section 105/Section 19

Il est résolu de modifier les deuxième premières clauses de la motion 2016/01:028 pour qu'elles soient rédigées comme suit :

Il est résolu que la Fédération contribue 500 \$ au Centre d'action des travailleurs en soutien à la campagne pour le salaire minimum de 15 \$ et pour l'équité;

Il est de plus résolu que les sections locales demandent au syndicat étudiant ou à l'association étudiante de leur campus d'appuyer la campagne et de lui faire un don.

ADOPTÉE

2016/01:028 ADOPTÉE

Procès-verbal de la séance plénière de clôture – Page 17

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

2016/01:030 MOTION

Section 105/Section 25

Attendu que l'ensemble des personnes réfugiées ont grandement besoin de soutien et de ressources au moment de leur arrivée dans un nouveau pays;

Attendu que le Canada est un pays riche en ressources et en territoires et que, même si ces territoires étaient jadis occupés par les Premières nations, le Canada est un État stable capable d'assurer la sécurité de nombreuses personnes réfugiées ayant fui leur pays ravagé par la guerre;

Attendu que des milliers de familles se trouvant actuellement en Syrie, un État ravagé par la guerre, ont un besoin urgent d'asile et de soutien; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération verse un don de 2 000 \$ à un organisme reconnu comme Lifeline Syria ou à un autre organisme de bonne réputation;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à faire des dons similaires selon leurs moyens financiers;

Il est de plus résolu de demander aux sections locales de tenir dans leur campus une journée ou une semaine de sensibilisation à la crise et aux besoins des personnes réfugiées et de travailler de concert avec les groupes sur leur campus pour organiser d'autres collectes de fonds;

Il est de plus résolu que la Fédération continue à exercer des pressions sur les gouvernements provincial et fédéral afin que soit mise en œuvre une politique « Don't Ask Don't Tell » (Ne demandez pas, n'en parlez pas) et exige que l'ensemble des personnes réfugiées et immigrantes qui s'installent au pays obtiennent la reconnaissance de leurs droits et un accès aux services publics et au filet de sécurité sociale du Canada.

2016/01:088 MOTION DE MODIFICATION

Section 25/Section 19

Il est résolu de modifier la troisième clause de la motion 2016/01:030 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est de plus résolu de demander aux sections locales de tenir dans leur campus une journée ou une semaine de sensibilisation à la crise et aux besoins des personnes réfugiées et de travailler de concert avec les groupes sur leur campus pour organiser d'autres collectes de fonds;

ADOPTÉE

2016/01:089 MOTION DE MODIFICATION

Section 82/Section 88

Il est résolu de modifier la dernière clause de la motion 2016/01:030 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est de plus résolu que la Fédération continue à exercer des pressions sur les gouvernements provincial et fédéral afin que soit mise en œuvre une politique « Don't Ask Don't Tell » (Ne demandez pas, n'en parlez pas), et pour que le gouvernement entame un réexamen de sa politique sécuritaire, et que la Fédération exige que l'ensemble des personnes réfugiées et immigrantes qui s'installent au pays obtiennent la reconnaissance de leurs droits et un accès aux services publics et au filet de sécurité sociale du Canada.

Page 18 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

ADOPTÉE

2016/01:030 ADOPTÉE

2016/01:034 MOTION

Section 105/Section 94

Attendu que le personnel de la Fédération et la plupart du personnel des sections locales sont syndiqués;

Attendu que l'ensemble des travailleuses et travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non, ont le droit de travailler dans un environnement exempt de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation:

Attendu que le déplacement de travail relevant de personnel syndiqué à l'extérieur du syndicat ou de l'unité de négociation au moyen notamment des méthodes suivantes : l'impartition de travail, l'embauche de personnel non syndiqué à temps partiel ou à contrat ou de soudaines restructurations représentent pour les employeurs des façons d'exprimer clairement leur anti-syndicalisme ou encore de harceler ou d'intimider les membres de leur personnel;

Attendu qu'une convention collective est un document à portée juridique qui vise à créer un environnement de travail positif, juste et équitable; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération produise une déclaration publique, sous la forme d'une lettre ouverte, dans laquelle elle réitère et énonce son engagement à l'égard de la syndicalisation, de la main-d'œuvre syndiquée et du recours à des processus justes et démocratiques pour résoudre les problèmes et les différends en milieu de travail;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à produire des déclarations et des lettres ouvertes similaires et à les distribuer aux alliés et aux médias dans leur campus;

Il est de plus résolu d'élaborer un manuel de référence à l'intention des exécutifs et/ou des conseils d'administration des syndicats étudiants et des associations étudiantes portant sur : l'importance des milieux de travail syndiqués, le processus de syndicalisation et la politique de la Fédération en matière de solidarité entre étudiantes et étudiants et travailleuses et travailleurs;

Il est de plus résolu que la Fédération approche des alliés syndicaux comme la Fédération du travail de l'Ontario et travaille avec eux pour élaborer un manuel de référence et une campagne de sensibilisation.

ADOPTÉE

2016/01:036 MOTION

Section 105/Section 94

Attendu que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, dans leur budget provincial 2012, a mis en œuvre des mesures progressistes pour lesquelles avaient plaidé les étudiantes et étudiants, notamment l'élimination des prêts d'études au profit de bourses d'études accordées en fonction du besoin et la continuation du gel des frais de scolarité qui dure déjà depuis longtemps;

Attendu que ces politiques pourraient faire que Terre-Neuve-et-Labrador soit la seule province ayant un programme complet de bourses accordées en fonction du besoin;

Attendu que ces mesures réduisent la dette étudiante et facilitent l'accès à l'éducation postsecondaire;

Procès-verbal de la séance plénière de clôture - Page 19

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Attendu que les étudiantes et étudiants de l'Ontario paient les frais de scolarité les plus élevés de tout le Canada;

Attendu qu'un engagement à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation postsecondaire permet d'assurer que la province a les effectifs les mieux qualifiés et les plus instruits possible pour forger et bâtir l'économie et l'avenir de l'Ontario:

Attendu que la province de l'Ontario a dépensé 365,5 millions de dollars en prêts ontariens pendant l'année 2014-2015 et a émis 335 millions de dollars en crédits provinciaux d'impôt pour études pour l'exercice financier 2014; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fasse pression pour que le gouvernement provincial de l'Ontario mette en œuvre une structure de bourses qui éliminerait l'aspect des prêts provinciaux des frais de scolarité, semblable à celle du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador;

Il est de plus résolu que la Fédération fasse pression sur le gouvernement provincial de l'Ontario pour qu'il mette fin aux crédits d'impôt provinciaux et réoriente ces fonds vers des programmes de bourses immédiates.

2016/01:090 MOTION DE MODIFICATION

Section 107/Section 20

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:036 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est de plus résolu que la Fédération fasse pression sur le gouvernement provincial de l'Ontario pour qu'il mette fin aux frais d'intérêt pour paiement de frais de scolarité après les dates limites fixées par divers établissements d'enseignement universitaire ou collégial en Ontario.

ADOPTÉE

2016/01:040 ADOPTÉE

Section 68/Section 94

Attendu que nous sommes plusieurs à avoir colonisé ce territoire et que, par conséquent, nous devons respecter et honorer les terres colonisées de Turtle Island et veiller à la viabilité de ces terres;

Attendu qu'un campus où règne un environnement viable est un campus qui encourage et promeut une bonne santé mentale;

Attendu que Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) fait la promotion d'une approche de construction complète à l'égard du développement durable tout en tenant compte du rendement dans des secteurs clés comme le choix de sites, l'utilisation efficace de l'eau, le choix de matériaux, l'énergie et l'atmosphère ainsi que la santé humaine et la santé de l'environnement, en plus de décerner des certifications Argent, Or et Platine aux bâtiments:

Attendu qu'un bâtiment durable qui est bien entretenu favorise le mieux-être de ses occupants tout en répondant à des objectifs en matière de conservation, de viabilité environnementale et de rendement:

Attendu que, en 2008, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a créé le BC Climate Action Plan dans lequel il a établi des priorités clés pour promouvoir, rehausser et maintenir le développement durable;

Attendu que, en 2010, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a statué que tous les bâtiments publics, incluant les établissements de soins de santé et les

Page 20 - Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

établissements d'enseignement postsecondaire, devaient atteindre au minimum les exigences de la certification LEED Or, tel qu'énoncé dans le BC Climate Action Plan; par conséquent,

Il est résolu de demander à la Fédération d'exercer des pressions sur le gouvernement provincial de l'Ontario afin que ce dernier exige que les bâtiments publics maintiennent au minimum la certification LEED Or afin d'être approuvés;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de préparer des outils de sensibilisation par les médias sociaux de base pour faire valoir l'importance de rendre les bâtiments des campus durables d'ici la Journée de la Terre 2016;

Il est de plus résolu de demander aux sections locales d'encourager leurs établissements à satisfaire au minimum les exigences de la certification LEED Or dans la construction de tout nouveau bâtiment et de consulter leurs groupes de campus ainsi que les groupes autochtones locaux.

2016/01:091 MOTION

Section 68/Section 109

Il est résolu de renvoyer la motion 2016/01:040 au Comité exécutif de l'Ontario.

ADOPTÉE

2016/01:042 MOTION

Section 82/Section 94

Attendu que la Fédération appuie le droit des femmes au contrôle de leur corps, incluant sans toutefois s'y limiter, la liberté de choix en matière de reproduction, notamment l'accès à des services liés à la santé génésique financés par l'État;

Attendu que tous les humains pouvant enfanter devraient avoir le droit de décider de leur propre corps sans se sentir coupables ou honteux;

Attendu qu'un grand nombre de nos membres sont devenues enceintes et trouvent difficile de trouver l'information requise sur les cliniques d'avortement et les centres de santé sexuelle locaux;

Attendu qu'il y a des manifestantes et manifestants pro-vie sur de nombreux campus et au sein de nos communautés:

Attendu que les actualités aux États-Unis entourant « Planned Parenthood » (les associations de régulation des naissances) sont représentatives de la violence qui entoure la discussion à savoir si les avortements devraient ou non être légalisés;

Attendu que la Fédération a créé une trousse d'organisation pro-choix qui inclut des infofiches, des macarons, et les coordonnées des organisations pro-choix;

Attendu qu'il est nécessaire de mettre à jour le matériel; par conséquent,

Il est résolu de mettre à jour les trousses d'outils, notamment le matériel tel que l'info-fiche sur les mythes et réalités, les ressources pour soutenir les organisatrices et organisateurs sur le campus, les macarons et les coordonnées des organisations pro-choix, des cliniques d'avortement et des centres de santé sexuelle locaux;

Il est de plus résolu que ce matériel soit rédigé de manière à inclure les personnes trans.

2016/01:092 MOTION DE MODIFICATION

Section 88/Section 82

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:042 en y ajoutant ce qui suit :

Procès-verbal de la séance plénière de clôture - Page 21

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Il est de plus résolu que ce matériel intègre l'intersectionalité avec les humains pouvant enfanter autochtones et racialisés.

ADOPTÉE

2016/01:093 MOTION DE MODIFICATION

Section 82/Section 97

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:042 en y ajoutant ce qui suit :

Il est de plus résolu que la trousse d'information contienne des informations s'adressant particulièrement à l'accès des étudiants étrangers aux services et soutien liés à à la santé génésique.

ADOPTÉE

2016/01:094 MOTION DE MODIFICATION

Section 54/Section 105

Il est résolu de modifier la deuxième clause de la motion 2016/01:042 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est résolu de mettre à jour les trousses d'outils, notamment le matériel tel que l'info-fiche sur les mythes et réalités, les ressources pour soutenir les organisatrices et organisateurs sur le campus, les macarons et les coordonnées des organisations pro-choix, des cliniques d'avortement et des centres de santé sexuelle locaux;

ADOPTÉE

2016/01:042 ADOPTÉE

2016/01:049 MOTION

Section 19/Section 71

Attendu que la canalisation 9 d'Enbridge, un oléoduc de 40 ans construit pour transporter du pétrole classique vers l'ouest, a récemment été inversée pour transporter 300 000 barils de pétrole lourd par jour, incluant du bitume dilué des sables bitumineux, de Sarnia (Ontario) aux raffineries de Montréal (Québec);

Attendu que le projet d'inversion de la canalisation 9 est un exemple de développement des infrastructures qui justifie et facilite l'expansion des sables bitumineux qui déplace et empoisonne les communautés des Premières Nations en Alberta;

Attendu que l'opinion des experts détermine que les probabilités d'un déversement important de la canalisation 9 sont de 90 pour cent au cours des cinq premières années de son exploitation, ce qui pose des risques graves pour les Premières Nations, et pour d'autres résidantes et résidants qui vivent en bordure de l'oléoduc;

Attendu que la canalisation 9 enfreint les termes des droits autochtones issus de traités et constitue un exemple de la poursuite de la violence coloniale, du racisme environnemental et de l'exploitation économique des communautés autochtones au Canada;

Attendu que la Couronne a une obligation constitutionnelle de consulter les communautés autochtones et d'accommoder leurs intérêts, tel que le stipule l'article 35 de la Constitution canadienne;

Attendu que la Couronne n'a pas consulté les Chippewas de la Première Nation Thames concernant le projet d'inversion de la canalisation 9;

Page 22 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Attendu que l'Office national de l'énergie (ONE) du Canada, chargé de réglementer le développement des oléoducs, a approuvé le projet d'inversion de la canalisation 9 bien que le gouvernement n'ait pas consulté les Chippewas de la Première Nation Thames ni d'autres bandes des Premières Nations;

Attendu que les Chippewas de la Première Nation Thames tentent actuellement d'obtenir l'autorisation de la Cour suprême du Canada de contrarier une décision de la Cour d'appel fédérale approuvant l'autorisation du projet d'inversion de la canalisation 9;

Attendu que l'ONE et Enbridge ont contourné la Cour d'appel en ouvrant la canalisation 9, qui est devenue fonctionnelle le 3 décembre 2015;

Attendu que les Chippewas de la Première Nation Thames œuvrent à la collecte de 400 000 \$ pour couvrir les frais juridiques;

Attendu que les activités des universités canadiennes, dont celles des syndicats étudiants en Ontario, ont lieu sur des terres occupées sans le consentement des communautés autochtones;

Attendu que la FCEE-Ontario et la FCEE-National ont pris l'engagement de respecter les droits des étudiantes et étudiants autochtones et d'œuvrer à la justice raciale;

Attendu que la FCEE a voté pour faire officiellement opposition à la canalisation 9 lors de l'Assemblée générale nationale de juin 2014, par conséquent,

Il est résolu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario fasse un don de 2 000 \$ au fonds de frais juridiques des Chippewas de la Première Nation Thames;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à faire de la sensibilisation ou à faire des dons destinés aux fonds des frais juridiques des Chippewas de la Première Nation Thames afin de faire appel contre l'autorisation pour la canalisation 9 d'Enbridge.

2016/01:095 MOTION DE MODIFICATION

Section 68/Section 92

Il est résolu de modifier la motion 2016/01:049 en y ajoutant ce qui suit :

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de travailler en collaboration avec le Groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones ainsi qu'avec les Chippewas de la Première Nation Thames afin d'élaborer des documents que les sections locales pourront utiliser dans le cadre de leurs efforts visant à lever des fonds au profit des Chippewas de la Première Nation Thames.

ADOPTÉE

2016/01:049 ADOPTÉE

2016/01:047 MOTION

Section 78/Section 105

Attendu que D^r Root Gorelick, représentant élu du corps professoral au conseil d'administration de l'Université Carleton, rédige régulièrement des blogues sur les réunions ouvertes du conseil d'administration depuis 2013;

Attendu qu'en août 2015, le comité exécutif du conseil d'administration a imposé des restrictions additionnelles quant à la capacité des membres du conseil d'administration de s'exprimer ou de communiquer publiquement sur les réunions du conseil d'administration (une « ordonnance imposant le secret »);

Procès-verbal de la séance plénière de clôture - Page 23

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario

Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Attendu que cette ordonnance imposant le secret exerce une influence sur tous les administrateurs et administratrices, limitant sérieusement la capacité des représentantes et représentants (dont les étudiantes et étudiants) de s'adresser aux groupes modulaires, qui les ont élus, et de les représenter;

Attendu que D^r Gorelick a refusé de signer l'ordonnance imposant le secret, ce qui lui interdirait de continuer de bloguer sur tout ce qui est discuté par le conseil d'administration;

Attendu, que par conséquent, on prévoit que le conseil d'administration de l'Université Carleton votera pour expulser D^r Gorelick du conseil d'administration au cours de sa réunion du 26 janvier 2015; Attendu qu'en réponse à l'ordonnance imposant le secret, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) a adopté à l'unanimité une motion visant à amorcer une enquête de censure à l'égard de l'Université Carleton pour son mépris du fonctionnement démocratique de l'établissement d'enseignement;

Attendu que le Council of the Graduate Students' Association (GSA) de l'Université Carleton a voté le 8 décembre 2015 afin d'exprimer son soutien pour D^r Gorelick contre les actions du conseil d'administration:

Attendu que les actions du conseil d'administration de l'Université Carleton violent les principes d'ouverture et de transparence du processus décisionnel et constituent une tentative flagrante de museler la contestation et de limiter la liberté d'expression; par conséquent,

Il est résolu que l'Exécutif provincial de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario exprime son appui pour D^r Root Gorelick contre les actions du conseil d'administration de l'Université Carleton;

Il est de plus résolu que la FCEE-O publie un communiqué de presse exprimant son soutien pour D^r Root Gorelick, et réitérant les principes d'ouverture et de transparence du processus décisionnel de l'université, lequel sera diffusé le mardi 26 janvier 2016, ou avant, en coordination avec la section locale 78.

ADOPTÉE

2016/01:045

MOTION

Section 109/Section 85

Attendu que des législateurs au Danemark ont présenté un projet de loi le 10 décembre 2015 au Parlement du Danemark qui permettrait aux autorités de confisquer des bijoux, de l'argent et autres objets de valeur appartenant aux réfugiés arrivant dans le pays;

Attendu que le Danemark a seulement accepté 20 000 chercheuses et chercheurs d'asile en 2015 – 2 pour cent du nombre total qui sont arrivés en Europe l'année dernière – et que le premier ministre du Danemark, Lars Lokke Rasmussen, a demandé la révocation de la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés, une législation crée à la suite de la Shoah;

Attendu que le ministère de l'Intégration du Danemark a déclaré dans un journal américain, le Washington Post, que « Le projet de loi présenté le 10 décembre 2015 investit les autorités danoises avec le pouvoir de fouiller les vêtements et les bagages des chercheuses et chercheurs d'asile – ainsi que ceux des autres migrants sans permis de séjour au Danemark – avec le but de trouver des biens qui pourraient couvrir les dépenses »;

Page 24 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Attendu que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a censuré le Danemark pour le projet de loi, déclarant que « Le message que le Danemark envoie aux autres pays à travers le monde par l'introduction de restrictions [...] est inquiétant et pourrait alimenter la peur, la xénophobie, ainsi que d'autre restrictions semblables qui rétréciraient plutôt que d'élargir l'espace de l'asile mondialement, et placeraient les réfugiées et les réfugiées dans le besoin dans des situations comportant des risques mortels »;

Attendu que le Parlement du Danemark a obtenu une majorité en faveur d'un débat sur le projet de loi le 13 janvier 2016 avec l'objectif de procéder à un vote sur le projet de loi le 26 janvier 2016; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario écrive une lettre au Consulat général du Danemark à Toronto ainsi qu'à l'Ambassade du Danemark à Ottawa exigeant que le Danemark reconsidère sa politique envers les réfugiés;

Il est de plus résolu que si le projet de loi en question est adopté, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants—Ontario inclue dans sa lettre une condamnation du projet de loi, en soulignant qu'il alimenterait l'islamophobie à travers le monde;

Il est de plus résolu d'encourager les syndicats étudiants à envoyer des lettres semblables.

ADOPTÉE

2016/01:096

MOTION

Section 84/Section 78

Attendu que le gouvernement précédent dirigé par Stephen Harper avait conclu une vente de véhicules blindés de combat destinés à l'Arabie Saoudite s'élevant à 15 milliards de dollars;

Attendu que lesdits véhicules blindés sont produits par General Dynamics Land Systems, une entreprise établie à London, en Ontario;

Attendu que l'État saoudien enfreint régulièrement aux droits humains et a récemment exécuté 47 de ses activistes chiites en janvier, dont Nimr al-Nimr, un membre important du clergé chiite;

Attendu que les règlements du gouvernement fédéral sur les exportations exigent que dans le cas de ventes d'armements aux pays qui transgressent régulièrement les droits humains de leurs citoyens, le Canada doit obtenir des garanties que les armements ne seraient aucunement employés contre la population civile du pays acheteur;

Attendu que la vente de véhicules blindés de combat augmenterait le danger d'actions violentes contre la population civile saoudite;

Attendu qu'en vertu de la législation canadienne, le gouvernement devrait procéder à une évaluation formelle en vue de déterminer si ces transactions compromettraient davantage les droits humains en Arabie Saoudite;

Attendu que le ministère des Affaires mondiales Canada n'a pas effectué une évaluation portant sur les droits humains en Arabie Saoudite depuis deux ans, bien qu'Ottawa négocie une vente d'armements d'une valeur de 15 milliards de dollars pour vendre des véhicules de combat à l'Arabie Saoudite;

Attendu que le gouvernement a jusqu'à présent refusé de déclarer s'il a obtenu ces garanties de la part de l'État saoudien;

Procès-verbal de la séance plénière de clôture - Page 25

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario Du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016 – Toronto (Ontario)

Attendu que la Fédération maintient une politique sur les questions internationales qui s'oppose à «tout acte de torture et toute tentative de violer les droits fondamentaux » ainsi qu'à « tout acte de violence de forces gouvernementales ou d'agences privées contre des civils »;

Attendu que Justin Trudeau était élu premier ministre avec une campagne fondée sur le « vrai changement » et possède la capacité d'annuler un contrat négocié par le gouvernement précédent; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fasse une déclaration qui condamne les exécutions des membres de la population civile par l'État saoudien;

Il est de plus résolu que la Fédération fasse une déclaration demandant à Justin Trudeau et le gouvernement fédéral d'annuler la vente de véhicules blindés à l'Arabie Saoudite;

Il est de plus résolu que la Fédération encourage les sections locales à produire des déclarations semblables destinés à leurs membres ainsi qu'à leurs députés fédéraux locaux.

ADOPTÉE

2016/01:097

MOTION

Section 109/Section 82

Il est résolu de recevoir le rapport du Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

7. QUESTIONS DIVERSES

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016/01:098 MOTION

Section 41/Section 85

Il est résolu de lever la séance plénière.

ADOPTÉE